

DELIBERATION : 2022-03-16

OBJET : Budget Régie Secrets de fabriques – Vote du Compte Administratif 2021

L'an deux mil vingt-deux et le vingt et un juin à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

IACOBBI Christophe

Allos :

LANTELME Michel
PELLISSIER Stéphane

Angles :

BAC Aimé

Annot :

COZZI Marion
FENOUIL Jean
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barême :

CHABAUD Jean-Louis
VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

Blieux :

Braux :

Castellane :

LIPERINI Bernard
VINCENT Jean-Marc
MARANGES Philippe
GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sausses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

Demandolx :

Entrevaux :

GUIBERT Lucas

La Garde :

LAUGIER Joël

La Mure Argens :

DELSAUX Alain

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

PONS-BERTAINA Viviane

Moriez :

COULLET Alain

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougon :

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
VACCAREZZA Francine
GERIN-JEAN François

Saint Benoit :

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

ISNARD Madeleine

Saint Pierre :

PATRICOLA Sauveur

Sausses :

MICHEL Laurent

Senez :

Soleilhas :

LOMBARD Jean-Pierre

Tartonne :

SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :

Thorame-Haute :

OTTO-BRUC Thierry

Ubrave :

ROUSTAN Claude

Val de Chalvagne :

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. BIANCO Philippe ayant donné pouvoir à M. PELLISSIER Stéphane; Mme FALASHI Sandra ayant donnée pouvoir à Mme COZZI Marion; M. COLLOMP Gérard ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge ; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; Mme CHEVALLEY Emily ayant donnée pouvoir à M. LIPERINI Bernard; Mme TILLEMANN Line ayant donné pouvoir à M. VINCENT Jean-Marc ;Mme JONKER Nina ayant donné pouvoir à Mme BIZOT GASTADLI Michèle ; Mme SURLE GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir à M. DELSAUX Alain ; M. COTTON Daniel ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas; M. DONNINI Gérard ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; M. BONIFASSI Eric ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas ; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; Mme GIRAUD Sophie ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge ; M. DAGONNEAU Frank suppléé par M. MICHEL Laurent

Absents excusés : M. GARNIER Brice ; Mme RALL Evelyne ; M. BARBAROUX Christophe ; M. GAGLIO Baptiste ; M. AUDIBERT Jacques ; Mme CHAILLAN Alix ; M. DURAND Gilles ; M. BICHON Bruno ; Mme ONCINA Anabel ; M. ROUX Laurent

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Objet : Budget Régie Secrets de fabriques – Vote du Compte Administratif 2021

Exposé

Par délibération n° 2021-05-28 en date du 28 septembre 2021, le conseil communautaire a décidé la dissolution de la Régie personnalisée intercommunale des sites, parcours et produits « Secrets de Fabriques » à compter du 31/12/2021. Il revient donc au conseil communautaire de procéder à l'approbation du Compte Administratif 2021.

Conformément à l'article L.2012-31 du CGCT, il est donné communication aux élus communautaires des différents articles du Compte Administratif 2021, ainsi que du total des opérations effectuées tant en recettes qu'en dépenses. Il est précisé que ce Compte Administratif est conforme en ses écritures au Compte de Gestion établi par Monsieur le Trésorier du Service de gestion comptable de Barcelonnette,

FONCTIONNEMENT :

Dépenses.....	162 689,39 €
Recettes.....	152 639.18 €
Résultat de l'exercice 2021 déficit.....	- 10 050.21 €
Résultat de clôture de l'exercice 2020 excédent	28 567.48 €

Résultat de clôture 2021	Excédent de :	18 517.27 €
---------------------------------	----------------------	--------------------

Monsieur le Président de la Communauté de Communes et Monsieur l'ex-Président de la régie Secrets de Fabrique en fonction en 2021 quittent la salle avant le vote du compte administratif.

La présidence de la séance est confiée à Claude CAMILLERI, Vice-Président en charge des Finances.

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **DE CONSTATER** que le Compte Administratif 2021 du budget de la Régie personnalisée intercommunale des sites, parcours et produits « Secrets de Fabriques » correspond aux décisions budgétaires,
- **D'ADOPTER** le Compte Administratif 2021 du Budget de la Régie personnalisée intercommunale des sites, parcours et produits « Secrets de

Fabriques »,

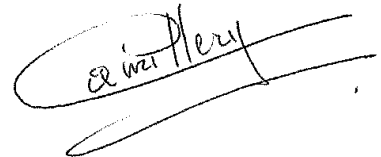
- **D'APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,
- **DE DECLARER** toutes les opérations de l'exercice 2021 du budget Régie personnalisée intercommunale des sites, parcours et produits « Secrets de Fabriques » définitivement closes.
- **D'APPROUVER** l'intégration de ce résultat lors de l'affectation des résultats 2022 du budget principal de la CCAPV.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Saint André les Alpes,

Le 21 juin 2022

Le Président de séance,



Claude CAMILLERI